



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 13 Février 2014

Le Jeudi 13 Février 2014 le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 7 Février 2014, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de Conseillers : 33

En exercice: 33

Présents ou représentés : 28

Nombre de votants : 28

Numéro

2014/FEV/08

Point de l'ordre du jour **09**

OBJET

CRÉATION / SUPPRESSION DE POSTE - DIRECTION DU PATRIMOINE

RAPPORTEUR

M. LE MAIRE

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme C. GEORGELIN, M. A. CLEMENT, Mme M-P. DOSTE, M. A. DEBOUTÉ, Mme J. BOUÉ, M. J. DERAMOND, Mme P. MATON, Mme V. LETARD, M. P-Y. SCHANEN, Mme M-A. SCANO, M. A. ACHINE, Mme J. COSTES, Mme L. MAHEC, M. Ch. ROUSSILLON, M. S. ROSTAN, Mme C. MORIN, M. D. RIVALS, Mme Ch. ARRIGHI-RIBES, M. H. AREVALO, M. J. COHEN, M. D. GILBON, Mme A-M. FERTÉ et M. J-P. LEVY.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme A. CARLIER-BOATO a donné procuration à M. Ch. LUBAC Mme C-M. CHIOCCA a donné procuration à Mme Ch. ARRIGHI-RIBES

Membres absents:

M. A. DESSENS, Mme Fr. LABRUX, Mme CL. RAMEIL, M. C. LE MAP et Mme A. ALIBERT

Exposé des motifs

Monsieur LE MAIRE informe les membres du conseil municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la mutation interne d'un agent à la Direction du Patrimoine, il convient de modifier le tableau des effectifs.

Il propose au conseil municipal de CRÉER:

> 1 emploi d'Adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet.

Par ailleurs, il propose au conseil municipal de SUPPRIMER:

> 1 emploi d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.

Rendu exécutoire compte-tenu de : La transmission en Préfecture le : 20/02/2014 L'affichage en mairie le : 20/02/2014 La notification le :

Le Maire Christophe LUBAC

Décision

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré par **À L'UNANIMITÉ** :

- > ACCEPTE la modification du tableau des effectifs;
- ➤ **PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus Au registre sont les signatures

> Le Maire Christophe LUBAC

Date de la signature : 20/02/2014 Nom du signataire : Christophe LUBAC